MODÈLE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
Stockage fioul domestique

Edition juin 2009

☐ Installation neuve (1) ☐ Installation modifiée (2) ☐ Abandon de stockage (3)

Installateur :

Nom :.....

Rue, voie :.....

Code postal :..... Ville :.....

Maître d'ouvrage :

Nom :.....

Rue, voie :.....

Code postal :..... Ville :.....

L'installation est située :

Rue, voie :.....

Code postal :..... Ville :.....

Elle est composée de……réservoir(s) d'une capacité globale de…… litres.

Elle est est conforme aux règles techniques et de sécurité en vigueur à la date du présent certificat.

L'implantation du stockage :

Non enterré : ☐ en plein air ☐ dans un bâtiment (RdC - Sous sol) ☐ en local exclusif

Enfoui : ☐ en fosse ☐ enterré

Caractéristiques des réservoirs :

Canalisations (7) : ☐ neuve ☐ conservées ☐ matières plastiques ☐ métalliques

En cas d'abandon du ou des réservoirs ce ou ces dernier(s) sont : ☐ laissé(s) en place et comblé(s) ☐ retiré(s)

Je déclare, que l'installation est conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 1er juillet 2004 (8).

Je déclare avoir réalisé les essais d'étanchéité des canalisations et du stockage et que l'ensemble de l'installation est étanche.

A : le : Cachet et Signature :

Un exemplaire du présent certificat et un exemplaire de l'arrêté du 1er juillet 2004 sont remis au maître d'ouvrage.
Un exemplaire du présent certificat est conservé par l'installateur.

Renvois :

(1) Installation neuve : installation réalisée entièrement dans un immeuble neuf ou ancien comprenant :
- le stockage,
- les canalisations de fioul domestique,
- tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité de l'installation.

(2) Installation modifiée : installation ayant un élément renouvelé ou complété ou modifié (stockage ou canalisations de fioul domestique).

(3) Abandon de stockage : cochez cette case lorsqu'un réservoir non utilisé est retiré ou laissé en place.

(4) Réservoir : pour une installation comprenant plusieurs réservoirs indiquez les caractéristiques de chacun des réservoirs.

(5) Nature : nature du stockage (métallique, matières plastiques, plastique renforcé de verre textile, métallique rénové).

(6) Conformité à la norme :

Type de réservoir	Catégorie	Implantation	Capacité (litres)	Norme

(*) Les réservoirs à enveloppe secondaire en matières plastiques doivent avoir satisfait à un test de résistance au feu.

(7) Canalisations : canalisations de fioul domestique reliant le stockage de fioul domestique aux appareils de production de chaleur.

(8) Arrêté du 1er juillet 2004 : arrêté du 1er juillet 2004 paru au JO du 25 juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni la réglementation des établissements recevant du public.